



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



OFFICE DU BACCALAURÉAT

Cotonou, le 25 novembre 2021

NOTE DE SERVICE

N° 122 - 21/MESRS/OB/SOB/SAF/SPC

portant fixation de la liste des pièces
constitutives du dossier d'inscription

Dans le cadre de l'inscription à l'examen du Baccalauréat, session unique de juin 2022, la liste des pièces à fournir est composée comme suit :

Pièces communes à tous les types de candidats

- ✓ un formulaire de préinscription dûment rempli et signé ;
- ✓ la quittance des frais d'inscription :
 - 5.000 FCFA candidats béninois et 35.000 FCFA candidats étrangers pour les droits d'inscription ;
 - 1.000 FCFA pour le relevé de notes.
- Les candidats libres en plus des frais d'inscription devront payer pour le scanning de photo et l'impression de formulaire 2.000 FCFA.
- ✓ une photocopie légalisée et lisible de l'extrait d'acte de naissance ;
- ✓ une photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte consulaire ;
- ✓ une photocopie légalisée de l'attestation ou du relevé de notes du BEPC ou du CAP ou tout diplôme équivalent ;
- ✓ une photocopie du relevé de notes obtenues au dernier examen du Baccalauréat pour ceux qui ont déjà passé une fois le Baccalauréat.

Pièces spécifiques

- ✓ deux photos d'identité récentes, identiques et en couleur (dimensions : 3,5 cm x 4,5 cm) portant au verso le nom, prénoms et série (candidat libres) ;
- ✓ un certificat médical de dispense à l'épreuve d'Éducation Physique et Sportive (candidat inapte) ;
- ✓ un certificat de nationalité (candidat béninois né à l'étranger) ;
- ✓ une attestation de formation relative à chaque épreuve facultative choisie (candidat officiel) ;
- ✓ un certificat ou une attestation de résidence (candidat libre) ;
- ✓ un certificat de non inscription produit par la direction en charge du Baccalauréat du pays d'origine du candidat ou une déclaration sur l'honneur légalisée du candidat dans laquelle il indique qu'il n'est pas candidat au Baccalauréat dans un autre pays (candidat étranger).




Alphonse da SILVA
(Directeur de l'Office du Baccalauréat)